



MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DGA FP

Statistiques

## Point Stat

85 % des agents des ministères  
utilisent l'informatique en 2006  
hors enseignants, magistrats et agents de la Défense

Danièle Guillemot et Aurélie Peyrin  
Centre d'études de l'emploi (CEE)

*Le niveau d'équipement informatique professionnel dans les ministères – hors enseignants, magistrats et agents de la Défense –, bien que proche de celui des activités financières, est supérieur à celui des autres secteurs privés. La tendance au rattrapage des administrations de l'État sur les grandes entreprises du privé, déjà constatée dans les années quatre-vingt-dix, est confirmée. L'utilisation de l'outil informatique reste étroitement liée aux catégories socioprofessionnelles et à la fonction exercée, même si dans les ministères, les professions intermédiaires et les ouvriers sont plus équipés en ordinateurs fixes que dans le privé. Contrairement à la plupart des autres secteurs, dans les ministères, l'usage de l'informatique ne diminue pas avec l'âge : dans un contexte de permanence dans l'emploi des seniors, l'effort de formation professionnelle est sans doute plus important tout au long de la carrière.*

## Un taux d'équipement informatique élevé dans la FPE, mais moins « nomade » que dans le privé

Fin 2006, 85 % des agents de la fonction publique de l'État (FPE) hors enseignants, magistrats et agents du ministère de la Défense et des établissements publics utilisent l'informatique, selon l'enquête Changements organisationnels et informatisation (COI). On désignera ici par FPE le champ couvert par l'enquête COI (voir l'encadré Définitions et méthodes, p. 8). La FPE est considérée dans cette étude comme un secteur d'activité économique, et est comparée en tant que tel aux entreprises marchandes, elles-mêmes regroupées en cinq secteurs d'activité économique. Parmi ces secteurs, l'utilisation de l'informatique par les agents de la FPE est proche de celle des salariés du secteur « activités financières » qui regroupe « poste & télécommunication, activités financières et activités immobilières ».

L'intensité de l'usage de l'informatique dépend en partie de la taille des organisations concernées. L'équipement en outils informatiques, particulièrement les plus élaborés, est en effet très lié aux effectifs des entreprises et à leur appartenance à un groupe. Cependant, lorsque l'on restreint la comparaison de l'équipement des agents de la FPE à celui des salariés de grandes entreprises ou d'entreprises appartenant à un groupe ① et ②, la hiérarchie sectorielle, certes resserrée, reste la même.

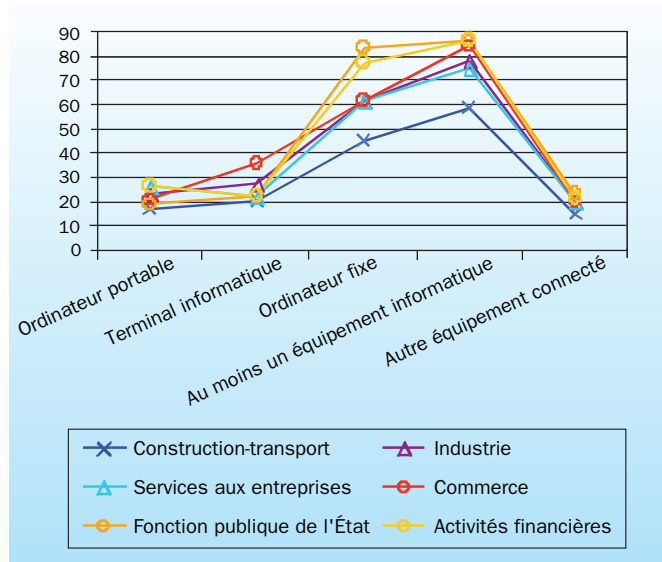
Dans la FPE et le secteur « activités financières », si l'équipement en micro-ordinateur fixe est particulièrement élevé (respectivement

de 83 % et 77 %), le travail sur terminal ou console informatique est beaucoup plus rare (22 % dans les deux secteurs), indiquant un usage moins spécialisé de l'outil informatique que dans le commerce, par exemple. En revanche, les salariés de la FPE sont peu nombreux à disposer d'ordinateurs portables (18 % contre 26 % dans les activités financières), et moins d'un agent sur quatre utilise professionnellement un ordinateur à l'extérieur de son lieu de travail habituel (23 % contre 31 %). Les agents de l'État semblent avoir une pratique informatique physiquement liée à leur administration, et un équipement moins « nomade » que celui des salariés des activités financières ou des services aux entreprises.

Les agents de l'État sont particulièrement nombreux à accéder à Internet (57 % contre 52 % pour les salariés des activités financières), et les deux tiers sont équipés d'une messagerie électronique individuelle, une proportion cependant un peu moins élevée que celle des salariés des activités financières (67 % contre 77 %) ②, qui en ont d'ailleurs un usage plus intense : le temps consacré par les agents de l'État au traitement des messages est le plus souvent modéré ③.

Les trois quarts des salariés de l'État et des activités financières ont accès à un intranet, et respectivement 71 % et 76 % à des bases de données de leur entreprise ou administration. Tout en figurant à nouveau parmi les plus équipés, les agents de l'État sont un peu moins nombreux à utiliser des formulaires électroniques ou des espaces de travail électroniques partagés que les salariés des activités financières (55 % contre 67 %).

① Équipements informatiques par secteur : salariés du privé et agents de la fonction publique de l'État (en %)



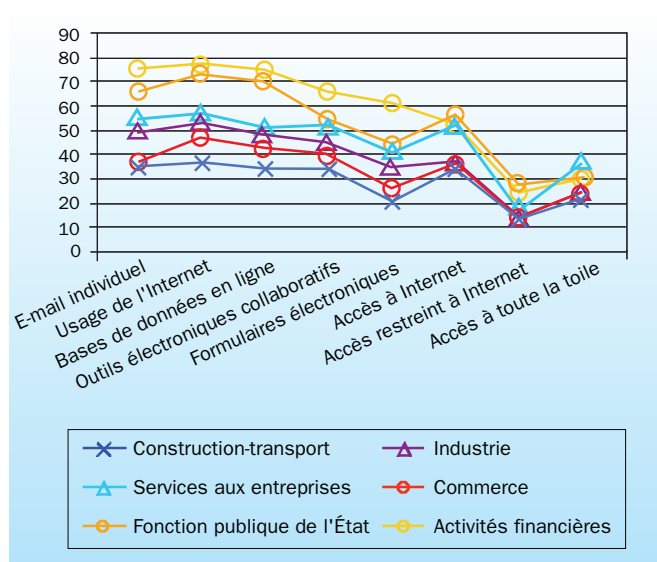
Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés et appartenant à un groupe.

Lecture : 83 % des agents de l'État utilisent un ordinateur fixe au travail, contre 77 % des salariés des activités financières, 61 % des salariés des services aux entreprises, de l'industrie et du commerce et 45 % des salariés de la construction et du transport.

② Usage de l'informatique par secteur : salariés du privé et agents de la fonction publique de l'État (en %)



Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés et appartenant à un groupe.

## L'utilisation d'outils informatiques est toujours socialement stratifiée

Quel que soit le secteur, la grande majorité des cadres est équipée en outils informatiques. Les cadres sont les principaux utilisateurs d'outils encore peu diffusés comme les ordinateurs portables, et ils disposent souvent de possibilités de connexion à distance avec le système d'information de leur entreprise : ces équipements sont adaptés à un travail en dehors du bureau et à l'élasticité des horaires.

La diffusion professionnelle des outils plus banalisés comme le micro-ordinateur fixe ou spécialisés comme le terminal ne suit en revanche plus la hiérarchie sociale : dans la plupart des secteurs, les employés ou les professions intermédiaires sont les mieux équipés en informatique « sédentaire ». Enfin, les ouvriers utilisent moins ces outils informatiques qui continuent d'équiper avant tout les bureaux.

Ces hiérarchies professionnelles se retrouvent dans l'ensemble des secteurs, la FPE se distinguant cependant par un fort taux d'équipement en ordinateur fixe des professions intermédiaires,

mais aussi, relativement aux autres secteurs, des ouvriers <sup>4</sup>. En revanche, les cadres de la FPE sont moins bien équipés en ordinateurs portables que leurs homologues du privé (49 % contre 54 % pour les cadres des activités financières, cadres du privé les moins bien équipés en la matière, et 63 % pour les cadres de l'industrie, les mieux équipés).

## L'usage de l'informatique est étroitement associé à la fonction exercée

Dans tous les secteurs, les fonctions « gestion, comptabilité » ou « études, R&D » sont presque entièrement informatisées, tout comme les fonctions « commercial, secrétariat et accueil » <sup>5</sup>. Les taux d'équipement et d'usage par secteur découleraient alors en partie d'une surreprésentation des fonctions complètement informatisées (notamment gestion-comptabilité et étude-R&D) dans l'administration publique d'État et dans les activités financières <sup>6</sup>. L'usage de l'informatique n'est cependant pas entièrement déterminé par les fonctions occupées par les salariés, telles qu'elles sont identifiées

### 3 Temps quotidien consacré aux e-mails par secteur (en %)

	Pas d'usage	< 10 min	10-30 min	> 30 min	Total
Construction-transport	64	11	12	13	100
Industrie	45	13	15	26	100
Services aux entreprises	53	18	12	28	100
Commerce	39	11	18	31	100
<b>Fonction publique de l'État</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Activités financières	20	12	26	42	100

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Lecture : parmi les agents de la FPE, 23 % n'utilisent pas l'e-mail dans le cadre de leur travail ; 29 % des agents de l'État évaluent le temps qu'ils consacrent aux e-mails à moins de 10 minutes par jour, tandis que 21 % d'entre eux y consacrent plus de 30 minutes par jour.

### 4 Distribution du taux d'équipement informatique par catégorie socioprofessionnelle et par secteur (en %)

		Construction-transport	Industrie	Services aux entreprises	Commerce	FPE	Activités financières
Cadres	Ordinateur fixe	71	60	72	62	<b>90</b>	81
	Terminal informatique	29	19	25	25	<b>21</b>	19
	Ordinateur portable	56	63	57	59	<b>49</b>	54
Professions intermédiaires	Ordinateur fixe	71	80	84	72	<b>94</b>	82
	Terminal informatique	21	33	29	30	<b>25</b>	31
	Ordinateur portable	22	26	28	23	<b>24</b>	18
Employés	Ordinateur fixe	85	89	70	59	<b>80</b>	69
	Terminal informatique	35	23	20	49	<b>22</b>	14
	Ordinateur portable	5	4	8	5	<b>7</b>	6
Ouvriers	Ordinateur fixe	13	41	14	44	<b>50</b>	34
	Terminal informatique	7	25	5	18	<b>8</b>	11
	Ordinateur portable	3	2	5	6	<b>6</b>	5

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Lecture : 90 % des cadres de la FPE sont équipés en ordinateurs fixes.

dans l'enquête : certaines fonctions dont le contenu est plus spécifique à chacun des secteurs, comme la « production-exploitation », la « manutention, magasinage » et bien sûr la fonction « autres », connaissent des taux d'informatisation divers.

Le taux d'utilisation de l'informatique par les agents de l'État peut ainsi tenir en grande partie d'un « effet de structure » : la plus forte proportion des fonctions les plus informatisées et des catégories « employés » et « professions intermédiaires », grands utilisateurs d'informatique. Cet effet est encore plus important dans les activités financières, où les fonctions très informatisées sont également surreprésentées, et où la part de cadres et professions intermédiaires est plus élevée. Lorsque l'on modélise la probabilité d'utiliser l'informatique dans le travail à fonction et à catégorie socioprofessionnelle données (tableau ③, modèle 1), on constate que l'utilisation de l'informatique par les agents de l'État est dans la moyenne des autres secteurs (derrière l'industrie et devant la construction et les transports).

### *L'usage de l'informatique diminue avec l'âge dans la plupart des secteurs, sauf dans la FPE*

Au sein de chacune des fonctions et pour chaque catégorie sociale, les salariés peuvent être amenés à utiliser plus ou moins les outils informatiques selon leur âge, sexe ou diplôme. La distribution inégale de l'usage de l'informatique peut découler de choix organisationnels qui défavoriseraient les plus âgés et favoriseraient les plus diplômés. Ainsi, dans tous les secteurs, à catégorie socioprofessionnelle et fonction données, l'utilisation de l'informatique augmente avec le diplôme.

Dans la plupart des secteurs, à catégorie socioprofessionnelle, fonction et diplôme donnés, les salariés d'âge intermédiaire (entre 30 et 49 ans) sont les mieux équipés en matériel informatique ; les moins de 30 ans et surtout les 50 ans et plus sont beaucoup moins équipés que les autres. La FPE et les

activités financières se distinguent de ce point de vue : l'âge ne semble pas être un facteur discriminant en matière d'équipement et d'usage de l'informatique (tableau ③, modèle 2). Le fait que les plus âgés des salariés de ces secteurs utilisent autant l'informatique que des générations plus jeunes est en contradiction avec la plupart des travaux qui mettent en évidence la fracture numérique générationnelle. L'étude plus détaillée des équipements (en ordinateur portable ou fixe, etc.) et des usages (intranet, e-formulaires, etc.) confirme que le fait d'être ou non équipé en outils informatiques différencie nettement les âges dans la plupart des secteurs, sauf dans la FPE. Même si les données ne nous renseignent pas sur l'aisance technologique des différentes catégories de salariés, ces résultats contredisent également les représentations sociales sur l'inadaptation des « seniors » au « tout électronique ».

### *Absence de différenciation entre générations dans la FPE : un effet de l'ancienneté et de la formation professionnelle*

Les salariés les plus âgés sont aussi en général les plus anciens dans l'entreprise, particulièrement dans la FPE et dans les activités financières, où les salariés âgés de 50 ans ou plus ont respectivement 25 et 26 ans d'ancienneté en moyenne. Or, l'accès aux équipements informatiques augmente avec l'ancienneté, car l'expérience acquise au travail favorise la maîtrise des outils techniques : à âge donné, les plus anciens utilisent davantage l'informatique, dans tous les secteurs (tableau ④, modèle 3).

Si dans les activités financières, l'introduction de l'ancienneté dans la modélisation ne modifie pas les résultats (l'âge n'a toujours aucun impact sur l'utilisation de l'informatique), la prise en compte de l'ancienneté dans la FPE fait apparaître un accès aux équipements informatiques plus faible avec l'âge, comme dans les autres secteurs, ce qui semble signifier que l'ancienneté compense les effets défavorables de l'âge.

### ⑤ Taux d'équipement informatique par fonction et par secteur détaillé (en %)

	Industrie	Construction-transport	Commerce	Activités financières	Services aux entreprises	Fonction publique de l'État
Production, chantiers, exploitation	58	29	61	71	53	61
Installation, réparation, maintenance	79	45	79	83	85	62
Nettoyage, gardiennage	13	19	14	28	17	11
Manutention, magasinage, logistique	69	37	66	23	65	76
Gestion, comptabilité	99	100	95	100	97	100
Commercial, secrétariat, accueil	95	95	89	90	95	93
Études, recherche et développement	99	98	99	100	99	97
Autre fonction	92	52	75	77	81	96

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

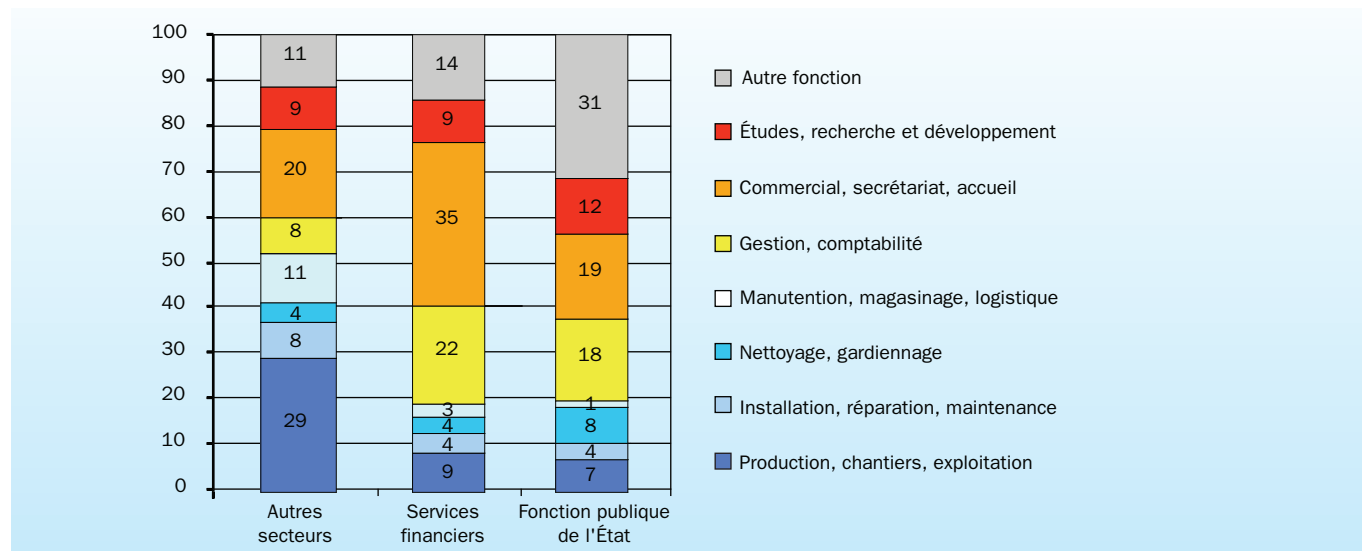
Lecture : 61 % des agents de la FPE exerçant une fonction de production, chantier ou exploitation utilisent au moins un équipement informatique au travail. C'est le cas de la totalité des agents exerçant une fonction gestion ou comptabilité.

Former les salariés à l'informatique peut permettre aux « seniors » d'apprendre à se servir de l'outil informatique, une compétence que les jeunes générations possèdent désormais avant même l'embauche. Les salariés les plus âgés ont généralement appris à se servir de l'informatique au travail, et ont davantage bénéficié d'une formation pour cela dans les activités financières, la FPE et les services aux entreprises 7. Une modélisation restreinte aux seuls utilisateurs de l'informatique 9 montre que la FPE forme ses salariés à cet outil plus fréquemment et plus longtemps que les secteurs du privé, et cela quel que soit leur âge.

D'une manière générale, et toutes choses égales par ailleurs, l'âge n'apparaît pas comme un facteur discriminant d'accès à une formation informatique pour les salariés qui utilisent cet outil. Les salariés les plus anciens ont cependant reçu davantage

de formations (et des formations plus longues), car ils ont eu au fil des années plus d'occasions d'en bénéficier que des salariés plus récemment embauchés. L'absence de discrimination des « seniors » en matière d'informatisation au travail s'expliquerait ainsi par un effort de formation soutenu et de long terme. Les formations récentes (reçues en 2005 ou 2006) n'ont en revanche pas plus bénéficié aux anciens qu'aux nouveaux (toutes choses égales par ailleurs), mais elles ont été plus longues pour les plus anciens. Notons cependant que ce résultat est propre aux formations spécialisées dans l'informatique. Si l'on considère l'ensemble des formations, et quel que soit le secteur d'activité, les salariés âgés d'au moins 45 ans et ceux qui ont plus de 30 ans d'ancienneté sont en général moins formés, et l'âge (ou l'ancienneté) reste un handicap « toutes choses égales par ailleurs ».

## 6 Distribution des fonctions par secteur (en %)



Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Remarque : certaines fonctions ont été regroupées pour éviter les effectifs trop faibles : l'enseignement est agrégé aux fonctions études et recherche, les soins des personnes sont inclus dans les autres fonctions ; les fonctions de secrétariat, saisie et accueil sont agrégées avec les fonctions commerciales (absentes dans la fonction publique).

Lecture : dans la FPE, la fonction la plus fréquemment déclarée par les agents est la modalité « autre » : 31 %, contre 14 % des salariés des activités financières et 11 % des salariés des autres secteurs, ce qu'on peut interpréter comme le reflet des spécificités des missions de beaucoup d'agents publics (qui ne se reconnaissent pas dans les intitulés fonctionnels génériques). Viennent ensuite les fonctions commercial-secrétariat-accueil et comptabilité-gestion, qui concernent respectivement 19 % et 18 % des agents de l'État.

## 7 Part des salariés formés à l'informatique, par secteur et par âge (en %)

	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
Construction-transport	48	39	49	52
Industrie	36	51	57	63
Commerce	35	45	45	52
Services aux entreprises	39	44	46	73
<b>Fonction publique de l'État</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>77</b>	<b>73</b>
Activités financières	57	54	56	82

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Lecture : dans la fonction publique de l'État, 49 % des agents âgés de moins de 30 ans et 63 % des 30-39 ans ont été formés à l'informatique ; la part des formés est nettement plus importante dans les tranches d'âge supérieures : 77 % des 40-49 ans et 73 % des 50 ans et plus.

8 Formations à l'informatique selon des critères personnels et professionnels des salariés utilisateurs d'informatique

		Modèle 1	Modèle 2			Modèle 3		
	Champ	COI hors hôpitaux	FPE	Activités financières	Autres secteurs du privé	FPE	Activités financières	Autres secteurs du privé
Secteur	Industrie	0,7056***						
	Construction et transports	-0,3462***						
	Commerce	0,2449**						
	Services aux entreprises	ns						
	Activités financières	0,2324*						
	Fonction publique de l'État	Réf.						
Statut	Appartient à un groupe	0,8146***		0,7054***	0,8977***		0,6610***	0,8411***
	Indépendant	Réf.		Réf.	Réf.		Réf.	Réf.
Fonction	Production, nettoyage, manutention	-2,15***	-4,62***	-3,9112***	-1,5006***	-4,51***	-3,75***	-1,51***
	Gestion, comptabilité	2,18***	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Secrétariat, saisie, accueil, commercial	Réf.						
	Études, R&D, enseignement	-0,63***	-1,99***	-3,9729***	ns	-1,92***	-3,84***	ns
	Autre fonction	-1,40***	-1,61***	-2,7011***	-1,4163***	-1,65***	-2,65***	-1,38***
PCS	Cadres	2,61***	1,41**	3,1944***	1,9589***	1,18**	3,12***	1,90***
	Professions intermédiaires	0,98***	1,51***	1,1160***	0,6594***	1,43***	1,04***	0,59***
	Employés	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Ouvriers	-1,13***	ns	-0,5965*	-1,1457***	ns	-0,58*	-1,17***
Sexe	Hommes		0,80**	ns	0,1346**	0,72**	ns	0,13**
	Femmes		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Diplôme	Sans diplôme ou 1er cycle		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	2 <sup>e</sup> cycle		1,34***	1,0216***	0,7517***	1,45***	1,0969***	0,82***
	Supérieur au bac		1,81***	1,6706***	1,3853***	2,04***	1,7979***	1,50***
Âge	Moins de 30 ans		ns	ns	0,2482***	ns	ns	0,76***
	30 à 39 ans		ns	ns	0,4153***	1,25***	ns	0,73***
	40 à 49 ans		0,61*	ns	0,2648***	0,89***	ns	0,37**
	50 ans et +		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ancienneté	Plus de 20 ans					Réf.	Réf.	Réf.
	13-19 ans					-1,06***	ns	-0,31***
	6-12 ans					-1,13***	-0,81**	-0,53***
	5 ans et moins					-1,41***	-0,77**	-0,90***

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Lecture :

\* : significatif au seuil de 10 %.

\*\* : significatif au seuil de 5 %.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %.

Réf. : catégorie de référence. Ns : non significatif.

Modèle 1 : la fonction publique dans son ensemble est considérée comme appartenant à un groupe.

Modèle 2 : le regroupement des fonctions « secrétariat, saisie accueil », « gestion-comptabilité » et « commercial, technico-commerciale » est nécessaire pour la FPE, car presque tous les salariés de la fonction « gestion-comptabilité » sont utilisateurs d'informatique, et compte tenu du très faible nombre de salariés dans la fonction « commercial ». Néanmoins, pour les autres secteurs, distinguer ces fonctions ne change pas qualitativement les résultats.

Modèle 3 : d'autres spécifications de l'ancienneté, combinée avec l'âge, ont été testées afin de tenir compte de la colinéarité des deux variables. En effet, la corrélation entre l'âge et l'ancienneté est bien sûr très importante. Le coefficient de Pearson s'établit à 0,65 sur l'ensemble des secteurs, mais il est le plus élevé dans les activités financières (0,71), puis dans l'industrie et la FPE (0,69) et moins élevé dans les services aux entreprises (0,55). L'interprétation des résultats n'est pas modifiée lorsqu'on utilise diverses autres spécifications.

9 Formations à l'informatique selon des critères personnels et professionnels des salariés utilisateurs d'informatique

		Formation à l'informatique	Formation d'au moins 30 h
Secteur	Industrie	-0,42***	-0,55***
	Construction et transports	-0,65***	-0,79***
	Commerce	-0,75 ***	-1,07***
	Services aux entreprises	-0,53***	-0,49***
	Activités financières	-0,26***	-0,35***
	Fonction publique de l'État	Réf.	Réf.
Statut	Appartient à un groupe	0,19***	ns
	Indépendant	Réf.	Réf.
Fonction	Production, nettoyage, manutention	-0,73***	-0,21*
	Secrétariat, saisie, commercial	-0,37***	-0,25**
	Études, R&D, enseignement, soin	-0,47***	ns
	Autre fonction	-0,56***	-0,20*
	Comptabilité, gestion	Réf.	Réf.
PCS	Cadres	0,14***	0,34***
	Professions intermédiaires	0,32***	0,17 *
	Employés	Réf.	Réf.
	Ouvriers	-0,43***	-0,54***
Sexe	Hommes	-0,08*	ns
	Femmes	Réf.	Réf.
Diplôme	Sans diplôme ou 1 <sup>er</sup> cycle	Réf.	Réf.
	2 <sup>e</sup> cycle	0,15**	0,20**
	Supérieur au bac	0,13**	0,22**
Âge	Moins de 30 ans	ns	ns
	30 à 39 ans	ns	ns
	40 à 49 ans	ns	-0,15 *
	Plus de 50 ans	Réf.	Réf.
Ancienneté	Plus de 20 ans	Réf.	Réf.
	13-19 ans	-0,36***	-0,26***
	6-12 ans	-0,69***	-0,74***
	5 ans et moins	-1,17***	-1,14***

Sources : COI 2006, statistique publique, DGAFP-Dares-CEE.

Champ FPE : hors enseignants, magistrats, agents du ministère de la Défense et des établissements publics.

Champ privé : salariés des entreprises marchandes non agricoles de plus de 20 salariés.

Lecture :

\* : significatif au seuil de 10 %.

\*\* : significatif au seuil de 5 %.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %.

Réf. : catégorie de référence. Ns : non significatif.

## Définitions et méthodes

**L'enquête changements organisationnels et informatisation (COI) 2006** a pour objectif d'étudier de manière conjointe l'informatisation, les changements d'organisation et leur impact sur le travail, en associant les points de vue des employeurs et des salariés. Conçue et coordonnée par le Centre d'étude de l'emploi (CEE), l'enquête COI a été réalisée en partenariat avec la Dares et l'Insee dans les secteurs marchands, avec la DGAFP dans la Fonction publique de l'État (FPE), et avec la Drees dans le secteur hospitalier ([www.enquetecoi.net](http://www.enquetecoi.net)).

**Cette enquête est réalisée auprès des employeurs et de leurs salariés** ayant au moins 10 mois d'ancienneté : les employeurs sont interrogés sur les changements d'organisation, ainsi que sur les outils informatiques et de gestion adoptés par leur entreprise ou administration ; les salariés sont interrogés sur leur travail et notamment sur l'usage qu'ils font des outils informatiques. Le champ de l'enquête est défini par le volet « employeurs » : ce sont d'abord les entreprises et administrations qui ont été échantillonnées. Puis, au sein de celles-ci, des salariés ont été tirés au sort, dans l'enquête auprès des secteurs marchands comme dans l'extension à la FPE et aux hôpitaux.

**Le champ de l'enquête COI** auprès des salariés dans les secteurs marchands inclut ceux des entreprises d'au moins 20 salariés des secteurs non agricoles, y compris les secteurs financiers et recherche-développement qui sont habituellement exclus des enquêtes de l'Insee auprès des entreprises, mais non compris les services aux particuliers (toutefois, les hôtels-restaurants et les médias font partie du champ de l'enquête). Certaines entreprises de ce champ sont des entreprises publiques.

**Le champ de l'enquête dans la FPE pour COI est particulier** : il intègre les directions d'administrations centrales et déconcentrées des ministères d'au moins 10 salariés hors établissements publics. Cependant, il exclut 61 % des agents des ministères : les personnels du ministère de la Défense (civils et militaires), les enseignants et les magistrats. Ces deux dernières populations sont exclues de l'enquête, car leur activité est très particulière, mais les autres personnels des ministères concernés font partie de son champ. Cette restriction du champ conduit à une déformation de la structure des qualifications, au détriment des cadres et au profit des employés. Seul le volet « salariés » de l'enquête est utilisé ici.

### Pour en savoir plus

- Ananian S. et Aubert P. (2006), « Travailleurs âgés, nouvelles technologies et changements organisationnels », *Économie et Statistiques* n° 397.
- Besnard S., Chevalier P., Victor P., Guillemot D. et Kocoglu Y. (2007), « Des TIC de plus en plus diversifiées dans les entreprises », *Insee Première*, n° 1126.
- Hamon-Cholet S., Vinck L. (2004), « Les NTIC, des technologies banalisées ? » in Bué J., Coutrot T. et Puech I., *Conditions de travail, les enseignements de 20 ans d'enquête*, Octarès.
- Idmachie S. et Rey M. (2007), « Les parcours professionnels dans les trois fonctions publiques », dans *DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2006-2007, vol. 1 Faits et Chiffres*, La documentation française.
- Moatty F. (1995), « Public, privé, la diversité des critères d'accès à l'informatique », *Revue française des affaires sociales* n° 1, janvier-mars 1995.
- Rouquette C. (1999), « L'informatique : une technique assimilée par les jeunes générations », *Insee Première* n° 643.

Directeur de la publication : **Paul Peny** • Rédactrice en chef : **Christine Gonzalez-Demichel**  
Chargée de publications statistiques : **Valérie Plomb**

ISSN : **1639-2736**

Point Stat n° **12-2009**

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation  
32, rue de Babylone - 75700 Paris - SP 07  
Secrétariat : 01 42 75 79 36  
Télécopie : 01 42 75 52 24